

ADT SIIC

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Audit et Conseil Union

17 bis, rue Joseph de Maistre

75876 Paris Cedex 18

Poligone Audit

28, rue de Saint Petersburg

75008 Paris

ADT SIIC

Siège Social : Centre d'Affaires Paris Nord
Bâtiment Continental, 183 avenue Descartes
93153 LE BLANC MESNIL

542 030 200 RCS PARIS

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

AUDIT ET CONSEIL UNION

POLIGONE AUDIT

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Avec la société MEP CONSULTANTS :

Monsieur Philippe MAMEZ, administrateur de votre société est gérant de la société MEP CONSULTANTS.

Votre Conseil d'administration en date du 13 janvier 2010 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de service conclu par votre Société avec la



société MEP CONSULTANTS prorogeant ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2010, la rémunération demeurant fixée à 1 600 € hors taxes par jour consacré à la mission à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ces services comprennent le conseil et l'assistance pour la gestion de l'endettement financier, les relations avec les autorités de marché et la communication de votre société.

Le montant des prestations facturées à votre société s'élève à 6 400 € H.T. au titre de l'exercice 2010.

- **Avec la société PAMIER :**

La société PAMIER est une filiale de votre société et Monsieur Didier LACROIX Président Directeur Général de votre société est gérant de la société.

Votre Conseil d'administration en date du 31 décembre 2010 a autorisé la société à signer une convention d'abandon des intérêts échus au 31 décembre 2010 sur la créance en compte courant d'associés détenue par la société PAMIER sur votre société pour un montant de 408 638,56 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société BLANAP**

La Société BLANAP est une sous-filiale de votre Société.

Par un Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2007, votre Société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 1 000 000 Euros, en faveur de la Société BLANAP, auprès de la SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

Par un Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2008, votre Société a confirmé son engagement de caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 1 000 000 Euros, en faveur de la Société BLANAP, auprès de la SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

- **Avec la société PAMIER**

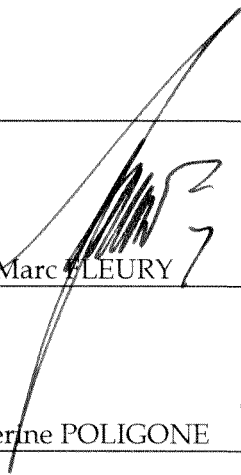
La société PAMIER est filiale de votre Société

Par un Conseil d'Administration en date du 23 juin 2005, votre Société s'est porté caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 4 000 000 Euros, en faveur de la Société PAMIER, auprès de l'établissement CREDIT FONCIER DE FRANCE, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

Fait à Paris, le 2 mai 2011

Les commissaires aux comptes

Audit et Conseil Union :


Jean-Marc FLEURY

Poligone Audit :


Catherine POLIGONE